


<p><b>Mairie de VIEUX</b></p> 	<p><b><u>SEANCE</u></b> <b><u>du 4 juillet 2016</u></b></p>	<p><b><u>ORDRE DU JOUR</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démission du troisième adjoint</li> <li>- Transfert du siège social de l'actuelle communauté de commune</li> <li>- Organisation de la nouvelle communauté de communes</li> <li>- Questions diverses : point sur les groupes de travail</li> </ul>
---	---	---

**Membres présents** : Matthieu CASTAN, Mathieu DAUPLEIX, Gaëtan GÖBBELS, Glynis GRIFFITHS, Rose-Marie KURGOUALE, Fanny LACASSAGNE, Guy LEGROS, François MAURY, Annick PIEUX, Koosje SNOEK.

**Secrétaire de séance** : Guy LEGROS

**L'an deux mille seize, le 4 juillet à 20h45**

Le Conseil municipal de la ville de Vieux, dûment convoqué par Madame le Maire le 28 mai 2016, conformément au Code général des collectivités territoriales – CGCT- article L 2121-7), s'est réuni au lieu ordinaire des séances.

**I. Délibérations**

**1. Démission du troisième adjoint :**

Madame le Maire informe le Conseil que Lionel BOUDGHENE lui a adressé, ainsi qu'à Monsieur le Préfet, une lettre de démission de ses fonctions de troisième adjoint et de conseiller municipal. Monsieur le Préfet ayant également accepté cette démission, elle devient effective.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas reconduire le poste de troisième adjoint (5 voix pour, 5 abstentions)

**2. Changement de siège social de la Communauté de communes**

Madame le Maire informe le Conseil que le bâtiment abritant le siège social de la communauté de communes et les deux terrains lui appartenant ont été vendus. Il est donc nécessaire de trouver un nouveau siège social.

Estimant ne pas avoir été associé à ces prises de décision, le Conseil Municipal ne se sent pas suffisamment partie-prenante pour valider le projet (6 voix contre, 4 abstentions).

**3. Nouvelle communauté de communes :**

Madame le Maire expose devant le conseil le fonctionnement retenu pour la nouvelle communauté de communes, fonctionnement qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le préfet demande aux conseils municipaux de se prononcer sur cette organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, rappelant son vote du 14 décembre 2015 contre ce projet, se prononce contre ce fonctionnement (7 voix contre, 3 abstentions).

## **II. Questions diverses : point sur l'avancement des projets des groupes de travail**

### ➤ **Aménagement de l'aire scolaire et suppression du rond-point**

Le service départemental nous ayant récemment communiqué ses observations sur les problèmes de girations, les travaux vont pouvoir reprendre à la mi-juillet. Une réunion sur le terrain est prévue le 5 juillet à 9h avec les agriculteurs de la commune et Monsieur BADOE pour finaliser le tracé.

### ➤ **Environnement** : pour faire suite à la décision de fermeture de la décharge communale le 1<sup>er</sup> septembre 2016, un arrêté sera pris par Madame le Maire et affiché à l'entrée. Le cadenas sera changé à cette date et un nettoyage du site sera organisé à l'automne. Une étude sera menée sur un éventuel déplacement des conteneurs sur le terrain voisin appartenant au département.

### ➤ **Aire de Vie (ex terrain Bouyssou)** : deux devis sont en cours à ce jour pour l'aménagement du terrain (enlèvement de la terre végétale, pose d'un géotextile, treillis plastique pour l'engazonnement, aménagement d'un terrain de boules...). D'autres devis seront demandés afin de réduire le coût des travaux.

### ➤ **QNAV** : le bouclage du n°26 est en cours. Le tirage et la distribution seront réalisés du 6 au 9 juillet

### ➤ **Parcelle 560 (carrefour D1/D26)** : les propriétaires de ce terrain constructible souhaiteraient obtenir un certificat d'urbanisme. Ce terrain étant situé en bout de ligne des terrains constructibles, le coût de l'électrification (2 331,96 euros) sera en totalité à la charge des propriétaires.

**La séance est levée à 22h30 sur tout ce qui est rapporté ci-avant.**